

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE L'USS DU 27 MAI 2016

Berne, le 27 mai 2016

Quand on calcule, on opte pour le renforcement de l'AVS – Une analyse des finances de l'AVS

Les irresponsables scénarios pessimistes en cours depuis 1995 ont troublé beaucoup de gens

Nous sommes en meilleure santé, nous vivons plus longtemps et avons moins d'enfants : cette tendance, que l'on nomme le vieillissement démographique, a débuté au 19^e siècle déjà et se poursuit. Et pourtant, les cotisations salariales pour l'AVS n'ont jamais dû être relevées depuis 1975. Il a seulement fallu ajouter un pour-cent de TVA en 1999. L'AVS verse à l'heure actuelle 2,2 millions de rentes, soit plus du double d'alors. Les rentes ont même pu être adaptées au renchérissement et à l'évolution des salaires. Et cela a suivi sur le plan des finances, du fait que le système de financement de l'AVS est extrêmement intelligent. L'AVS est essentiellement financée par les cotisations salariales et par des ressources générales de la Confédération, ce qui lui permet d'épargner de lourds frais de gestion. A cela s'ajoute que tous les salaires, jusqu'aux bonus en millions, sont soumis aux cotisations AVS. Les rentes sont par contre plafonnées. Raison pour laquelle le rapport prix/prestations est excellent pour les revenus modestes et moyens.

Beaucoup de gens ont malheureusement une image complètement fautive et trop négative des finances de l'AVS. Depuis le milieu des années 1990, ils sont réellement endoctrinés par des scénarios pessimistes sur les finances de l'AVS. Cela provient malheureusement aussi du Gouvernement suisse, de manière irresponsable. En 1995, le Conseil fédéral prétendait par exemple qu'il faudrait 3 % de cotisations salariales en plus pour maintenir l'équilibre financier de l'AVS (Rapport IDAFiso¹). Le même rapport n'identifiait par contre aucun problème dans le 2^e pilier. Les collaborateurs de l'Administration mandatés pour ce rapport étaient totalement dépassés. Ils ont par exemple utilisé des prévisions de croissance de PIB sinistrement basses de 0,5 %, avec en outre un modèle erroné (« scénario de référence »). La réalité a complètement démenti ces sombres scénarios. En 2005, l'AVS a clôturé son bilan avec un résultat positif de presque 2,4 milliards. Ce n'est qu'avec la prochaine arrivée à la retraite de la génération des baby-boomers qu'il faut une légère augmentation des cotisations.

Ce n'est pas pour rien que l'AVS est régulièrement dénigrée. Il n'y a aucune assurance sociale qui veuille autant à l'équité sociale que l'AVS. Ce n'est donc pas étonnant que l'AVS soit une épine dans le pied de nombreuses personnes qui gagnent bien leur vie. Et les banques et les assurances ne gagnent pas un centime avec l'AVS – à la différence du 2^e et du 3^e pilier.

1

La droite, jusqu'à la fin des années 1970, était encore à l'unanimité en faveur de rentes AVS plus élevées qu'aujourd'hui

Jusqu'à la fin des années 1970, la politique concernant l'AVS du camp bourgeois et des employeurs était encore complètement différente. Elle visait un développement et pas un démantèlement. En 1972, le Conseil national et celui des Etats ont tous deux plus que doublé la rente AVS mensuelle de 220 à 500 francs, à en moyenne 27 % du salaire moyen d'alors. Depuis lors, les salaires ont plus fortement augmenté que les rentes AVS parce que les rentes ne sont pas adaptées à la totalité de l'évolution des salaires. Les rentes actuelles ne représentent plus que 22 % du salaire moyen. Une augmentation se fait toujours attendre. Comme celle que demande AVSplus.

Si les rentes devaient atteindre le niveau de couverture du dernier salaire de 1975, il faudrait une augmentation d'environ 20 %. Et pourtant ce qui à l'époque avait été accepté à l'unanimité par les Conseils national et des Etats est aujourd'hui combattu. Rien qu'une augmentation de 10 %, comme l'initiative AVSplus la prévoit, est déjà trop pour eux. Ils veulent affaiblir l'AVS avec un cocktail empoisonné composé de réduction des prestations et d'âge de la retraite à 67 ans.

Milliards de pertes dans l'AVS à cause de cadeaux fiscaux et de programmes d'austérité de la Confédération

Les syndicats ont jusqu'à présent pu repousser presque tous les assauts sérieux contre l'AVS. Il y a pourtant eu sans cesse de plus petites attaques sur les recettes de l'AVS de la part du camp bourgeois, régulièrement enrobées dans des programmes d'austérité généraux de la Confédération. En fin de compte, elles ont coûté cher à l'AVS. Au total, la Confédération doit à l'AVS bien plus de 10 milliards.

- Un rapport de l'OFAS a documenté toutes les offensives contre l'AVS qui se sont produites dans le cadre de réduction des dépenses et en arrive à dix programmes d'économie qui ont conduit à un manque de recettes total de presque 8 milliards.
- A cela s'ajoute la division par deux des intérêts de la dette AI qui doit en fait être payée par la caisse fédérale (manque de recettes annuel d'environ 120 millions de francs en 2016 et 2017).
- Depuis 1999, la Confédération prélève chaque année 17 % du pour-cent additionnel de TVA pour sa propre caisse (environ 400 millions par an).
- Avec l'introduction de la RPT, la Confédération n'a repris que 19,55 % au lieu des 20 % des dépenses de l'AVS qu'assumaient la Confédération et les cantons. Ce sont encore une fois 200 millions de francs par an.
- Environ 400 millions de manque à gagner pour l'AVS proviennent aussi de la réforme de l'imposition des entreprises II. A cause de celle-ci, les produits des dividendes de participations de 10 % ou plus ne sont qu'en partie imposés. Pour les propriétaires d'entreprises, cela sera plus avantageux pour eux de se verser des dividendes qui ne sont pas soumis à l'AVS plutôt qu'un salaire ou un revenu d'indépendant qui lui sont soumis.
- Si le Parlement devait accepter d'exempter de l'impôt fédéral les gains réalisés sur les réserves de terrains à bâtir dans l'agriculture, cela va coûter à l'AVS 200 autres millions.

L'USS demande que la Confédération s'acquitte de sa facture envers l'AVS. Comme la Confédération a réalisé des milliards d'excédents ces dernières années, elle en a les moyens. Il y a plus de 24 milliards dans le compte de compensation du frein à l'endettement. La Confédération doit en verser au moins 10 milliards de francs à l'AVS.

L'USS refuse toute baisse d'impôts qui mènerait à des manques à gagner pour l'AVS et demande, dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises III, que les baisses issues de la précédente réforme soient annulées.

Un modeste financement supplémentaire est nécessaire

A l'avenir, l'AVS va avoir besoin d'un peu plus d'argent, parce que ceux que l'on appelle les baby-boomers vont partir à la retraite. Mais c'est tout à fait finançable. Jusqu'à la fin des années 2020, un pour-cent de TVA suffit, par exemple. C'est bien moins que l'augmentation des cotisations salariales pour l'assurance-chômage des années 1990. Celles-ci ont été à l'époque transitoirement relevées de 0,4 % à 3 %, ce qui est complètement tombé dans l'oubli. Cela montre que les hausses de cotisations sont non seulement largement acceptées, mais aussi économiquement supportables. A l'inverse des tentatives de dramatisation venant des milieux patronaux.

Il faut ne rien comprendre à la matière ou simplement vouloir un solide démantèlement pour mettre en jeu le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans. Car les économies réalisées dans l'AVS grâce à l'âge de la retraite à 67 ans sont totalement surestimées. Elles s'élèvent à un peu plus d'un pour-cent de salaire (contrairement au scénario Prévoyance vieillesse 2020). En revanche, la situation déjà difficile des salarié-e-s âgés se détériorerait encore. Quand on fait ses calculs et qu'on doit choisir entre un pour-cent de cotisation en plus et une retraite à 67 ans qui aurait d'importantes conséquences sociales, on opte donc clairement pour la solution des cotisations.

D'un point de vue syndical, il n'est évidemment pas idéal que la hausse de cotisations doive se faire par la TVA. Mais, dans le cas de l'AVS, c'est acceptable. Comme l'AVS elle-même produit d'importants effets redistributifs, l'équilibre social est aussi garanti par un financement issu de la TVA. Les revenus élevés paient nettement plus de TVA que les bas revenus, mais ils ne reçoivent proportionnellement pas plus de rentes. Raison pour laquelle les syndicats ont par le passé accepté des hausses de la TVA pour les assurances sociales.

Monter jeunes contre vieux est abscons

L'AVS est justement la meilleure prévoyance vieillesse pour les jeunes. Grâce à l'intelligent modèle de financement de l'AVS, ils ont besoin de moins d'argent pour la prévoyance vieillesse que par exemple pour un système complètement privé et individuel. C'est ce que montre la comparaison avec le 3^e pilier. La même rente coûte dans le 3^e pilier environ 300 000 francs de plus que dans l'AVS. C'est le résultat des calculs faits par l'USS. Grâce à l'AVS, les jeunes ont plus d'argent à disposition pour vivre.

Même s'il faut augmenter d'un pour-cent les cotisations pour l'AVS, les jeunes ne doivent pas se restreindre financièrement. Et comme les salaires augmentent, en fin de compte, il restera davantage d'argent ces prochaines années.